

Compte rendu de Conseil municipal du 13 décembre 2018

Membres en exercice : 19

Présents : 15

Excusés : BAILLON Anaïs (pouvoir V. BERNARDEAU), LONJARD Laetitia (pouvoir J. BOULAIS).

Absents : AUBINEAU-DUBOIS Audrey, BROUCHET Kévin.

Secrétaire de séance : M. Jean BOULAIS assisté de Mme Monique CUILLER.

Approbation du compte rendu de séance du 15 novembre 2018.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

La commune renonce à son droit de préemption pour les opérations suivantes :

ADRESSE DU BIEN/ SECTION CADASTRALE	NATURE	SURFACE
60, rue Saint Jacques Sect. AH 92 et AH 94 (indivis)	Bâti	1 091 m ²

DENOMINATION DE VOIE NOUVELLE

Suite à la création d'une voie desservant le lotissement situé sur le terrain de l'ancien stade, le conseil décide, à l'unanimité, de dénommer cette nouvelle voie : « rue de l'ancien stade ».

MODIFICATION DU CONTRAT SFR

L'opérateur de téléphonie SFR souhaite renforcer son installation actuelle sur le château d'eau afin de proposer le débit en 4G. Ayant relevé le faible niveau de redevance annuelle versée par cet opérateur (1 800 €) au regard de celle acquittée par les autres opérateurs (4 500 €), le conseil municipal demande que cette redevance soit portée, sans délai, à 3 000 € et que s'engage des négociations pour le renouvellement de ladite convention, sur une base de 4 500 €/an.

INDEMNITE DE CONSEIL A LA TRESORIERE

Le conseil accorde à Mme la trésorière une indemnité annuelle de conseil s'établissant à 100% du montant règlementaire, soit 554,29 € net.

ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE

Vu la démission de M. Patrick JOUBERT au poste de 1^{er} adjoint, acceptée par le Préfet en date du 23 octobre 2018, le conseil municipal décide à l'unanimité, de créer un nouveau poste de 1^{er} adjoint avant de procéder à l'élection des adjoints au maire comme suit :

1^{er} adjoint : Vilmont BERNARDEAU (2 abstentions – 15 pour)

2^e adjointe : Séverine VACHON (1 abstention – 16 pour)

3^e adjointe : Caroline DANO (1 abstention – 16 pour)

4^e adjoint : Michel GACIOCH (1 contre – 1 abstention – 15 pour)

INDEMNITES DES ADJOINTS ET CONSEILLERS DELEGUES

Au terme de l'élection du 1^{er} adjoint et du reclassement, par voie d'élection, des adjoints en place et compte tenu de la volonté du maire de nommer deux conseillers délégués, le conseil municipal, sur proposition du maire, décide à l'unanimité, de maintenir l'enveloppe budgétaire actuelle, répartie comme suit :

	INDEMNITE BRUTE MENSUELLE
Maire	0
1^{er} adjoint	638,66
2^e adjoint	415,13
3^e adjoint	638,66
4^e adjoint	415,13
Elue déléguée	232,24
Elue déléguée	232,24
Elu délégué	232,24
Elu délégué	232,24

DESIGNATION D'ELUS DELEGUES AUPRES D'INSTANCES INTERCOMMUNALES

Outre les commissions, le conseil municipal désigne ainsi les représentants de la commune :

- **SIVOM** (titulaires : J. Boulais, J-P Bousseau, M. Gacioch, S. Vachon ; suppléants : P. Joubert, F. Motisset, L. Lonjard),
- **Syndicat de communes Plaine de Courance** (titulaires : J. Boulais, C. Dano ; suppléants : V. Bernardeau, J-P Bousseau),
- **Syndicat 4B** (titulaires : V. Bernardeau, S. Vachon ; suppléants : E. Renaud, F. Morisset),
- **Syndicat 3 rivières** (titulaire : J-P Bousseau ; suppléant : S. Vachon), **SIEDS** (titulaire : J-P Bousseau ; suppléant : P ; Joubert).

QUESTIONS DIVERSES

Marché de Noël : l'UCAI remercie la municipalité pour l'aide apportée dans l'organisation technique de cette manifestation. Pour l'an prochain, la commune fera son possible afin que cette animation soit maintenue, quel que soit l'avancement du chantier de travaux de la place de l'Hôtel de ville.

Effacement réseaux RD 650 : les travaux se sont clôturés quelques jours avant les fêtes, comme prévu. Un chantier parfaitement bien mené, malgré les contraintes de circulation.

ZA des petits affranchimens : la voirie attendue pour relier la rue des chênes verts à la rue des acacias, et desservir la zone commerciale, est inscrite au programme de travaux de la CAN pour 2019.

Séance levée à 22h40